

La Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 Juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé de l'Etat.

Pour son action, la Fondation du Patrimoine, dispose d'instruments très incitatifs :

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif.

Les subventions.

La Pierre Angulaire

La Pierre Angulaire est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 2000 par Bernard DEVERT, pour venir en aide aux personnes âgées fragilisées ou dépendantes.

L'association est constituée d'un réseau d'établissements sociaux et médico-sociaux, animés par l'objectif du "prendre soin" de la personne.

La création du réseau La Pierre Angulaire a bénéficié du soutien de Congrégations religieuses et d'un groupe de membres fondateurs partageant une sensibilité humaniste et une même attention au fragile.

La Pierre Angulaire est partenaire d'Habitat et Humanisme

Acteur majeur depuis plus de 30 ans pour le logement et l'insertion des personnes en difficulté, Habitat et Humanisme permet aux familles et aux personnes seules en difficulté d'accéder à un logement décent pour un faible loyer.



La Pierre Angulaire

69, chemin de Vassieux
69300 Caluire et Cuire
Tél : 04 78 30 33 10
lpa@pierre-angulaire.com
www.pierre-angulaire.eu

Fondation du Patrimoine

Délégation Régionale Rhône Alpes
Fort de Vaise
27, boulevard Antoine de Saint -Exupéry
69009 Lyon
Tél : 04 37 50 35 78
Délégation-rhone-alpes@fondation-patrimoine.com
www.fondation-patrimoine.org (taper orangerie Moncelard)

FONDATION



DU
PATRIMOINE



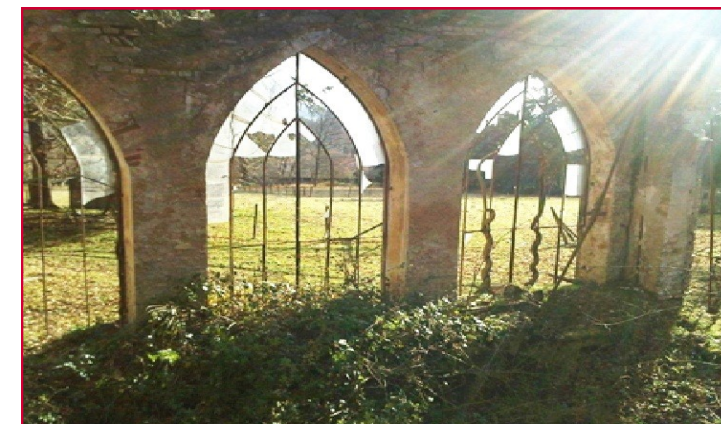
La Pierre Angulaire

Réseau de maisons d'accueil et de soins

Partenaire d'Habitat et Humanisme

**APPEL A
SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

**POUR LA RESTAURATION DE L'ANCIENNE
ORANGERIE DU DOMAINE DE MONCELARD
A TASSIN LA DEMI LUNE
Maison de François et Claire**



Pour la sauvegarde du patrimoine

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'ancienne orangerie du domaine de Moncelard

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Orangerie Moncelard »

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros et je bénéficie de l'économie d'impôt pour l'année 201.....

Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction :

- **de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Exemple : un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.**
- **de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000€. Exemple : un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

- De l'impôt sur le revenu
 De l'impôt sur la fortune
 De l'impôt sur les sociétés

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Don en ligne sur : www.fondation-patrimoine.org

(taper : orangerie de Moncelard)

NOM, PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

COURRIEL

Coupon à renvoyer à :

**Fondation du Patrimoine –Délégation Régionale Rhône Alpes
Fort de Vaise –27 Bld Antoine de Saint Exupéry 69009 LYON**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Souscription pour la restauration de l'ancienne Orangerie de Moncelard – Maison de François et Claire

Le 4 décembre 2013, La Pierre Angulaire, partenaire de Habitat et Humanisme et la Fondation du Patrimoine ont signé une convention de souscription afin de restaurer l'ancienne Orangerie du domaine de Moncelard et d'y accueillir un lieu de vie, d'aide et de partage pour personnes socialement fragilisées, rejointes par la dépendance.

L'objectif du projet est de recréer un lien d'hospitalité et de convivialité dans la continuité de l'action des Clarisses menée de 1950 à 2005.

La qualité paysagée et le calme du site en font un endroit privilégié pour accueillir des personnes dépendantes ou vieillissantes.

La Maison de François et Claire comprendra sur 1723 m² :

- Une Petite Unité de Vie (PUV) de 24 logements T1Bis + salle de soins + lieux de vie.
- 14 logements au rez-de-chaussée du bâtiment à destination d'étudiants ou de jeunes du Service Civique appelés à travailler ou aider au fonctionnement de la PUV, et à des personnes socialement défavorisées, non dépendantes, dont l'état de santé nécessite cependant une attention. L'un de ces 14 logements sera affecté à la famille franciscaine qui assurera un accompagnement humain et spirituel.
- Une « hospitalité » de 121 m² installée dans l'orangerie à restaurer : lieu d'échanges pour les résidents de la Maison, **cette hospitalité sera ouverte aux chercheurs de l'Université Mérieux installé sur le site, appelés également à participer à la vie de cette maison.**



L'architecture privilégie la transparence d'un lieu culturel placé à l'orée du bois. Les vitraux conservés seront déplacés pour ne pas occulter la vue sur le parc.

Au cœur du projet de la Maison de François et Claire », la « salle de l'Hospitalité » intégrera la tour à l'angle nord-est ainsi que la façade existante aux neuf ouvertures en forme d'ogive, typiques du plan traditionnel. Le maximum d'éléments patrimoniaux liés à la conception d'origine sera conservé. Dans le même esprit, les vitraux de la chapelle construite en 1965 seront tous remplacés dans la partie dévolue au logement, dans l'ancien alignement du Château Guérin, à l'ouest.



Historique du lieu

Acquis, puis édifié dans la première moitié du XIXe siècle par Paul Desgrand, le domaine de Montcelard est situé route de Paris, sur le territoire de la commune de Tassin-la-Demi-Lune. Il demeure, encore aujourd'hui, l'un des sites les plus remarquables de la périphérie lyonnaise. Jadis aménagé en jardin anglais arboré comprenant allées, lac, pièce d'eau, et bosquets, ce domaine de 16 hectares, clos de murs, accueillit ultérieurement et jusqu'à de récentes années un couvent de religieuses clarisses dans un environnement privilégié. Le parc comprenait également d'anciennes serres, ainsi qu'une orangerie.

Cette dernière, vitrée latéralement était destinée à abriter durant la mauvaise saison les agrumes, lauriers roses et palmiers plantés en pot du jardin d'été.

Occupé préalablement par la congrégation des Clarisses, ce domaine de 14 ha situé sur la commune de Tassin-la-Demi-Lune, au 113/115 route de Paris, comprend une maison de maître et des bâtiments annexes **portés par l'Institut Mérieux qui crée son Université, 6 ha lui étant réservés.** C'est sur l'orangerie du domaine de Moncelard, essentiellement, et sur l'élément restant du vieux Château Guérin, que s'appuie le projet de logements « la Maison de François et Claire ». En partie défigurée par la rehausse d'un étage, l'orangerie, dans son état actuel, est à l'abandon et très dégradée. Elle reste envahie de végétation, des pans de murs se sont effondrés, et une partie de la toiture bée, la laissant exposée aux intempéries.